



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance et revalorisation des ambulanciers hospitaliers et SMUR

Question écrite n° 13967

Texte de la question

Mme Karen Erodi attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des ambulanciers hospitaliers et plus particulièrement de ceux exerçant au sein des équipes SMUR (structure mobile d'urgence et de réanimation) du SAMU (service d'aide médicale urgente), dont le rôle demeure aujourd'hui insuffisamment reconnu au regard des responsabilités réellement assumées. Les ambulanciers SMUR interviennent quotidiennement, sur ordre du SAMU, dans des situations d'urgence vitale, au sein d'équipes médicalisées composées de médecins, d'infirmiers et d'ambulanciers, dans des contextes d'extrême tension clinique et organisationnelle. Ils participent pleinement aux soins de prise en charge préhospitalière, à la stabilisation des patients critiques et à la sécurisation des transferts à haut risque. Le niveau d'exigence médico-technique, la maîtrise des protocoles d'urgence et l'exposition permanente aux risques justifient objectivement la reconnaissance d'une spécialisation clairement identifiée et valorisée. Cependant, limiter la réflexion à la seule question du SMUR serait réducteur. Les ambulanciers hospitaliers constituent un maillon essentiel de la chaîne de soins. Ils assurent les transports intra et interhospitaliers de patients parfois instables, garantissent la continuité logistique des services d'urgences et des plateaux techniques, sécurisent les transferts secondaires et contribuent au fonctionnement quotidien des établissements publics de santé. Leur rôle s'inscrit pleinement dans la continuité des soins et dans la qualité du parcours patient. Or dans un contexte de tension hospitalière structurelle, de pénurie de personnels soignants et de difficultés de recrutement croissantes, le maintien d'un statut peu évolutif et insuffisamment attractif fragilise l'ensemble du dispositif public. La question posée est donc à la fois sanitaire, sociale et politique. Sanitaire, car la sécurisation des transports médicalisés participe directement à la sécurité des patients. Sociale, car ces agents de la fonction publique hospitalière exercent sous forte contrainte physique et psychologique sans reconnaissance statutaire proportionnée. Politique, enfin, car l'attractivité des métiers hospitaliers dépend de la cohérence des filières et de la lisibilité des perspectives d'évolution. Ainsi, Mme la députée demande si le Gouvernement entend reconnaître officiellement la spécificité soignante et technique des ambulanciers SMUR par un cadre statutaire adapté et engager une revalorisation indiciaire et indemnitaire des ambulanciers hospitaliers. Elle souhaite également savoir si une véritable filière professionnelle incluant formations qualifiantes, spécialités et passerelles d'évolution est envisagée. Elle appelle donc le Gouvernement à bâtir une architecture cohérente, modernisée et attractive, à la hauteur des enjeux actuels du service public hospitalier. Une telle reconnaissance constituerait un signal fort envoyé aux professionnels de santé sur le terrain et participerait à la consolidation d'un système de soins déjà fortement éprouvé. Elle souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Karen Erodi](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13967

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#), page 2646